

Bolinche : «On veut nous exclure de la bande côtière»

Une dizaine de bolincheurs du Guilvinec ont menacé de s'armer à Concarneau (LeTélégramme d'hier). Président de l'association des bolincheurs, le Concarnois Didier Le Gloanec se dit prêt à les accueillir.

Des bolincheurs bigoudens se disent prêts à rejoindre Concarneau. Êtes-vous prêts à les accueillir ?

Les bolincheurs du Guilvinec, après les propos de Robert Bouguéon (président du comité local des pêches du Guilvinec, NDLR), se sentent abandonnés. Il s'engage en alliance avec des ligneurs et délaisse les bolincheurs, pourquoi voulez-vous qu'ils restent ? Oui, nous sommes prêts à les accueillir sans problème. Nous souhaitons travailler dans l'union et la restructuration. Nous serions ainsi représentés d'une seule voix.

Leur venue à Concarneau pose cependant la question des licences ?

L'histoire des licences, c'est nous qui en sommes à l'origine. Or aujourd'hui, elles ne nous appartiennent plus (1). Elles sont parties des bolincheurs pour préserver l'avenir de cette pêche: unité de taille des bateaux, nombre de sorties en mer (cinq jours et jamais de pêche le week-end), on s'est nous-mêmes interdit la pêche à la dorade rose. Elles ont été mises en place pour que l'on soit irréprochable or, aujourd'hui, on nous attaque dans notre crédibilité.

Il y a eu ce coup de pêche sur la dorade rose.

C'est une infraction qui a été condamnée dès le lendemain. Mais les ligneurs ont trouvé du grain à moudre pour nous faire du mal. La bolinche est un système de pêche sans impact sur l'écosystème, qui permet de relâcher le poisson vivant. Il y a des valeurs dans ce métier. Cela fait plus de 100 ans qu'il existe. On fait énormément d'effort et cela se retourne contre nous. Ils veulent nous exclure de la bande côtière.

Comprenez-vous la réaction des bolincheurs bigoudens ?

Alors que les élus sont leurs représentants, ils s'encanaillent avec des individus qui n'ont qu'une seule idée, nuire aux bolincheurs. Il y a un ras-le-bol des pêcheurs de voir que leur représentant n'est pas à l'écoute. Le conflit ne date pas d'hier, il y a une pression latente des ligneurs pour nous évincer. En 2008, sur les 5.000 tonnes de bars pêchés par les professionnels, cela a représenté 34 tonnes pour les 18 bolincheurs. Ce sont également 5.000 tonnes de bars qui ont été pêchées par les plaisanciers (2). Les ligneurs veulent une alliance avec les plaisanciers, c'est inadmissible. Cela nous révolte, ils sont prêts à tout.

La bolinche, est-ce une pêche durable ?

Je ne comprends pas la réaction de Robert Bouguéon qui a refusé de signer le pacte pour la pêche durable. Moi, je l'ai signé. C'est une opportunité de parvenir à développer une pêche durable et responsable. Nous, on prône la transparence sur les débarquements. Ce qu'on demande pour tous les poissons c'est qu'ils passent sous la criée. Notre seul préjudice, c'est de faire du poisson de trop bonne qualité.

1. Pour immatriculer un navire, l'administration prend en compte le port principal d'exploitation.

2. Ordre de grandeur confirmé hier par les Affaires maritimes.

Propos recueillis par Stéphane Guihéneuf

11 bolincheurs contrôlés et 4 infractions depuis février

Les Affaires maritimes ont procédé à «cinq opérations nocturnes en mer et au débarquement ciblées sur la pêche à la bolinche depuis le début du mois de février», a révélé, hier, la préfecture du Finistère. Ces opérations, qui ont été menées par l'unité littorale des Affaires maritimes du Sud-Finistère, ont «donné lieu au contrôle de 11 bolincheurs, soit plus de la moitié de la flottille (19 unités)». «Quatre procédures d'infraction ont été établies», a-t-elle complété. Selon les Affaires maritimes, l'une concerne la fameuse pêche interdite de 2,6t de dorade rose, une autre un dépassement de 300kg du quota hebdomadaire de pêche de bar fixé à 4t. Les deux dernières visent des anomalies dans les déclarations de capture de deux autres bateaux. Toujours selon la préfecture, ces contrôles ciblés devraient être poursuivis et intensifiés dans les semaines à venir. Plus globalement, l'unité des Affaires maritimes a, par ailleurs, diligenté 44 opérations de contrôle au débarquement, dont 8 de nuit, dans les ports du Sud-Finistère entre le 1er janvier et le 18 mars.